

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Cap sur la CM11 : les subventions pour la pêche

Les subventions pour la pêche, et plus particulièrement la cible 14.6 des objectifs de développement durable des Nations Unies¹, sont l'un des enjeux pour lesquels les Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) espèrent obtenir des résultats à l'occasion de la 11^e Conférence ministérielle (CM11), qui aura lieu à Buenos Aires, en décembre.

À l'heure actuelle, deux négociations distinctes ont lieu sur cet enjeu : une négociation plurilatérale appelée l'« accord sur les subventions pour la pêche ou ASP » et regroupant plusieurs pays, dont l'Argentine, le Canada et les États-Unis, et des pourparlers multilatéraux tenus dans le contexte du Groupe de négociation sur les règles. Les deux efforts visent le même résultat, c'est-à-dire l'atteinte de la cible 14.6. Or, la Nouvelle-Zélande et l'UE espèrent produire des résultats à cet égard lors de la CM11 en vue de poursuivre la contribution de l'OMC au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au nom de l'ASP, le Canada a déclaré que la voie plurilatérale était complémentaire aux négociations multilatérales et que l'ASP demeure ouvert à tous les Membres de l'OMC qui souhaiteraient y participer. Le groupe explore des options de rechange et des avenues plus flexibles afin de donner suite aux objectifs de développement durable en élaborant des disciplines propres aux subventions qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de même que des disciplines pour les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, le tout en intégrant des éléments de transparence.

Sur le front multilatéral, plusieurs propositions sur cet enjeu ont été déposées, entre autres une proposition conjointe de la Nouvelle-Zélande, de l'Islande et du Pakistan et une proposition de l'Union européenne. Par ailleurs, deux documents conceptuels précisant les positions générales du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des Pays les moins avancés (PMA) ont été transmis lors de rencontres antérieures.

Les États-Unis ont mentionné qu'ils consultent actuellement leur nouveau leadership à cet égard. Cependant, leurs points de vue préliminaires sont qu'aucun pays en développement ne devrait être exempté de ces disciplines. Les États-Unis ont déclaré qu'ils appuient l'interdiction d'offrir des subventions aux navires menant des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée de même que des subventions qui affectent négativement les stocks de poissons en condition de surpêche. Entre-temps, l'UE a demandé à ce que tout accord sur les subventions pour la pêche soit « entièrement assujéti » au mécanisme de règlement des différends. La Chine s'est pour sa part opposée à toute proposition qui assujétirait les éléments de gestion et de territorialité entourant la pêche au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Quant à la Corée, elle a fait valoir que les négociations n'étaient pas suffisamment avancées pour commencer à débattre de la question à savoir si le résultat devrait être juridiquement contraignant.

Même si les pays participant à l'ASP croient que des progrès réalisés dans l'une des voies n'empêchent pas l'autre de progresser, la vraie question demeure de savoir comment ces deux voies se complètent. Malgré tout, cet enjeu est perçu comme un livrable potentiel à Buenos Aires. Certains sont préoccupés par les importantes dispositions spéciales et différenciées et par la question à savoir si l'accord devrait être juridiquement contraignant et entièrement assujéti au mécanisme de règlement des différends; cependant, il semble y avoir une réelle recherche de réponses et un désir de trouver des solutions, selon le président du Groupe de négociation sur les règles, l'ambassadeur Wayne McCook de la Jamaïque.

Les Membres prévoient se réunir à deux reprises en juillet, et on s'attend à ce que des propositions révisées, et possiblement de nouvelles propositions, soient transmises lors de ces rencontres.

¹ La cible 14.6 des objectifs de développement durable vise à interdire certains types de subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, à supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et à s'abstenir d'en accorder de nouvelles, et ce, d'ici 2020. De plus, la cible 14.6 reconnaît que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'OMC.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

